

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2015 18 HEURES A SAINT ETIENNE DU GRES

Présents : Mmes et MM. Danielle AOUN, Nelly BERTHON, Michel BONET, Christian BONNAUD, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, René FONTES, Guy FRUSTIE, Christine GARCIN-GOURILLON, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Jacques JODAR, Patricia LAUBRY, Jean MANGION, Aline PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Anne SOURDON, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY.

Excusés : MM. Gérard GARNIER, Stephan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Henri MILAN.

Procurations :

- de Mme Nadia ABIDI à M. Yves FAVERJON ;
- de Mme Pascale ALBERTOS à M. Pascal DELON ;
- de M. Gilles BASSO à Mme Christine GARCIN-GOURILLON ;
- de M. Patrice BLANC à M. Michel CAVIGNAUX ;
- de Mme Maryse BONI à Mme Alice ROGGIERO ;
- de Mme Marie-Pierre CALLET à M. Jack SAUTEL ;
- de M. Michel FENARD à M. Christian BONNAUD ;
- de Mme Françoise JODAR à Mme Patricia LAUBRY ;
- de Mme Chantal LEMOIGNE à M. Régis GATTI ;
- de Mme Pascale LICARI à M. Benoît VENNIN ;
- de Mme Inès PRIEUR DE LA COMBLE à M. Jean MANGION ;
- de M. Bernard WIBAUX à M. René FONTES.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Jean MANGION, Maire de Saint Etienne du Grès, a accueilli les conseillers communautaires présents.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 28 MAI 2015

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 28 mai 2015 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision n° 18-2015 relative à la convention pour le projet pédagogique *Des portraits dans le paysage*,
- Décision n° 19-2015 relative à l'attribution du marché de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de la Place Pierre Limberton de Mas Blanc des Alpilles à la Société CISE TP,
- Décision n° 20-2015 relative à la convention de partenariat entre la CCVBA et le Centre régional de l'Information Géographique de la Région Provence Alpes Côte d'Azur relative à la dématérialisation des documents d'urbanisme en Bouches du Rhône,
- Décision n° 21-2015 relative au contrat entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la SAS G2C Ingénierie pour une étude d'impact sur le transfert de la compétence eau à l'intercommunalité,
- Décision n° 22-2015 relative à la convention d'audit des bases de la fiscalité directe locale,

Ces décisions ont été jointes à l'ordre du jour du Conseil communautaire.

4. DELIBERATION N°57-2015 – REPARTITION DE LA CONTRIBUTION AU FPIC ENTRE LA CCVBA ET SES COMMUNES MEMBRES

Il est proposé aux élus décider que pour 2015, la Communauté de communes sera la seule contributrice au titre du FPIC et supportera ainsi totalement la part de ses communes membres, de préciser que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2015 de la CCVBA en section de fonctionnement, chapitre 014 - article 73925 - fonction 01 et d'autoriser Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, la fiche de répartition du FPIC entre la CCVBA et ses communes membres ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

5. DELIBERATION N°58-2015 – SUBVENTION VERSEE A LA CCI DU PAYS D'ARLES – SALON DESTINATION NUMERIQUE

Il est proposé aux élus d'allouer une subvention d'un montant de 2 000,00 € pour l'année 2015 à la CCI du Pays d'Arles dans le but d'organiser le Salon Destination Numérique, d'autoriser Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, la convention d'objectifs entre la CCVBA et la CCI du Pays d'Arles ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette dépense et de préciser que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget principal de la CCVBA au chapitre 65 – article 6574 – fonction 90.

POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés

6. DELIBERATION N°59-2015 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE L'ASSOCIATION MARSEILLE PROVENCE 2013

Il est proposé aux élus de débattre sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de l'association Marseille Provence 2013.

7. DELIBERATION N°60-2015 – PARTICIPATION DE LA CCVBA AU PROGRAMME LEADER SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'ARLES

Il est proposé aux élus d'accepter l'engagement financier de la CCVBA au programme LEADER du Pays d'Arles pour la période 2015-2018, d'autoriser la CCVBA à verser une participation financière annuelle de 10 000,00 € au budget du Syndicat mixte du Pays d'Arles sur la période considérée (soit 40 000 € au total) et d'autoriser l'affectation de cette participation à l'ensemble du Pays.

POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

8. DELIBERATION N°61-2015 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ARLES

Il est proposé aux élus d'accepter la modification des statuts du Syndicat mixte du Pays d'Arles telle que proposée, d'accepter l'évolution du périmètre SCOT qui découle de l'adhésion des communes d'Orgon et de Plan d'Orgon à la communauté d'agglomération Rhône-Alpilles-Durance (nouvellement appelé Terre de Provence agglomération), d'adopter les nouveaux statuts tels que portés en annexe à la délibération et de désigner pour siéger aux réunions du Comité Syndical les représentants titulaires et suppléants proposés ci-dessous :

Représentants titulaires de la CCVBA au Pays d'Arles	Représentants suppléants de la CCVBA au Pays d'Arles
– Monsieur Régis GATTI	– Madame Chantal LEMOIGNE
– Monsieur Michel FENARD	– Monsieur Christian BONNAUD
– Madame Aline PELISSIER	– Monsieur René FONTES
– Monsieur Guy FRUSTIE	– Madame Pascale ALBERTOS
– Monsieur Laurent GESLIN	– Monsieur Jean-Louis VILLERMY
– Monsieur Jack SAUTEL	– Madame Christine GARCIN-GOURILLON
– Madame Alice ROGGIERO	– Madame Maryse BONI
– Monsieur Benoît VENNIN	– Madame Pascale LICARI
– Monsieur Jean MANGION	– Madame Inès PRIEUR DE LA COMBLE
– Monsieur Yves FAVERJON	– Monsieur Hervé CHERUBINI

POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

9. DELIBERATION N°62-2015 – GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA-TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MISE A DISPOSITION DES CONTENANTS, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES

Conformément au choix de la Commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser son Président à signer avec l'entreprise SITA SUD le marché de mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets collectés en déchèterie selon les montants indiqués ci-dessus, ainsi que les documents s'y rapportant.

POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

10. DELIBERATION N°63-2015 – GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA-TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION – ATTRIBUTION DU MARCHE D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSFERT ET DE LA DECHETERIE DE MOLLEGES

Conformément aux choix de la Commission d'appel d'offres du groupement, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser son Président à signer les marchés correspondant aux offres retenues avec :

- l'entreprise SITA SUD le lot n° 1 exploitation du centre de transfert et de la déchetterie pour un montant prévisionnel de 390 594,64 € HT soit 429 654,10 € TTC pour la durée du marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- l'entreprise DELTA RECYCLAGE le lot n° 2 transport, tri et conditionnement des déchets recyclables pour un montant prévisionnel de 20 871,36 € HT soit 22 958,49 € TTC pour la durée du marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- l'entreprise VALORTEC le lot n° 3 déchets dangereux des ménages pour un montant prévisionnel de 2 559,03 € HT soit 2 814,93 € TTC pour la durée du marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

11. DELIBERATION N°64-2015 – SERVICES TECHNIQUES DECHETERIES - CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ERE} CLASSE A TEMPS COMPLET

Il est proposé aux élus de créer un poste permanent d'agent de maîtrise territoriale classe à temps complet (35 heures par semaine) à compter du 1er septembre 2015 et de supprimer un poste permanent d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet (35 heures par semaine) à compter du 1er octobre 2015.

POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

12. DELIBERATION N°65-2015 – SERVICES TECHNIQUES DECHETERIE MOBILE CONDUCTEUR SUPER POIDS LOURDS - CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Il est proposé aux élus de créer un poste permanent d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet (35 heures par semaine) à compter du 1er août 2015 au sein des services techniques de la Communauté de communes.

POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 19h00.

Le Président



Hervé CHERUBINI